

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 28-06-2005 Date de révision 07-févr.-2023 Version 3.5

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit LCK308-1

Nom du produit LCK 308 Cadmium, Cuve d' analyse; 1/3

Identifiant de formule unique (UFI) K775-EFSE-280S-7RJ4

Masse molaire Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réagent de laboratoire. Détermination de la teneur en cadmium.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37 CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

FR / EGHS Page 1/18

| Corrosif pour les métaux | Catégorie 1 - (H290) |
|---|----------------------|
| Liquides inflammables | Catégorie 3 - (H226) |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 1 - (H314) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H336) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H336) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 - (H373) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Éthanol, Hydroxyde de potassium



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT ÁVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

FR / EGHS Page 2/18

| Nom chimique | CAS No. EC No. Index No. | % massique | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------------|--|---------------|--|---|-----------|------------------------|
| Éthanol | 64-17-5 (603-002-00-5) 200-578-6 603-002-00-5 | 20 - 30% | Liquide Inflammable 2 - H225 Irritation des Yeux 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 | - | - | - |
| Hydroxyde de potassium | 1310-58-3 (019-002-00-8) 215-181-3 019-002-00-8 | 1 - 5% | Métal Corrosif 1 - H290 Tox. Aiguë 4 - H302 Corrosion Cutanée 1A - H314 Lésions Oculaires 1 - H318 | Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% | - | - |

| Nom chimique | Numéro d'enregistrement REACH |
|------------------------|-------------------------------|
| Hydroxyde de potassium | 01-2119487136-33-XXXX |
| Éthanol | 01-2119457610-43-XXXX |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | | | Inhalation, CL50 - 4 |
|------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------|----------------------|
| | | | | | heures - gaz - ppm |
| | | | poussières/brouill | mg/L | |
| | | | ard - mg/L | | |
| Hydroxyde de potassium | 333 mg/kg | Aucun n'a été | Aucun n'a été | Aucun n'a été | Aucun n'a été |
| 1310-58-3 | | signalé | signalé | signalé | signalé |

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement

un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage.

Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.

FR / EGHS Page 3/18

Date d'émission 28-06-2005

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours

protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

Version 3.5

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensation de brûlure. **Symptômes**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La chimique

décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). oxydes métalliques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés Informations supplémentaires

conformément aux réglementations locales.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive.

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du

déversement/de la fuite et en amont du vent.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit

FR / EGHS Page 4/18

de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant

acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en

plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Mesures de gestion des risques (RMM) Réactif analytique.

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France | Suisse |
|--------------|------------------|------------------------------|------------------------------|
| Éthanol | - | TWA: 1000 ppm | TWA: 500 ppm |
| 64-17-5 | | TWA: 1900 mg/m ³ | TWA: 960 mg/m ³ |
| | | STEL: 5000 ppm | STEL: 1000 ppm |
| | | STEL: 9500 mg/m ³ | STEL: 1920 mg/m ³ |

FR / EGHS Page 5/18

| Hydroxyde de potassium | - | STEL: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ |
|------------------------|---|---------------------------|--------------------------|
| 1310-58-3 | | - | _ |

Dose dérivée sans effet (DNEL

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

Informations supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

| | Gants | | | | | | |
|------------------------|--|------------------|--|--|--|--|--|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants Épaisseur des gants | Délai de rupture | | | | | |
| À court terme | Porter des gants de protection 0,40 mm en caoutchouc nitrile | >120 minutes | | | | | |
| À long terme (répétée) | Porter des gants de protection 0,70 mm en caoutchouc butyle | >480 minutes | | | | | |

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

FR / EGHS Page 6/18

Version 3.5

Couleur violet Odeur Alcoolique

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Masse molaire Sans objet

pH 14.0 @ 20 °C

Melting point / freezing point Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible

Densité Aucune donnée disponible

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Aucune donnée disponible

Partage

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

Densité relative 0.96 g/mL @ 20 °C

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

| Classement de la solubilité de l'eau | <u>Hydrosolubilité</u> | Hydrosolubilité Température | |
|--------------------------------------|------------------------|-----------------------------|--|
| Soluble | > 1000 mg/L | 20 °C / 68 °F | |

Solubilité dans d'autres solvants

| Nom chimique_ | classification de solubilité | <u>Solubilité</u> | Solubilité Température_ |
|---------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Acide | Réaction violente se produira | Aucune donnée disponible | Aucune information disponible |

Corrosivité du Metal

Classé comme corrosive pour le métal selon les critères du SGH

Taux de Corrosion de L'acier > 6.25 mm/yr / > 0.25 in/yr Taux de Corrosion de L'aluminium Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité Aucune donnée disponible

Propriétés d'inflammabilité

FR / EGHS Page 7/18

Point d'éclair Méthode

29 °C / 84.2 °F

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible Masse volumique apparente

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Corrosif pour les métaux. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. Polymérisation dangereuse

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agent comburant. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

décomposition

Produits dangereux résultant de la La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

toxiques.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de | Dose | Durée | Effets toxicologiques | Principales références de la |
|--------------|---------|------|-------|-----------------------|------------------------------|
| | | | | | - |

FR / EGHS Page 8 / 18

| | résultat final | rapportée | d'exposition | | littérature et sources de données |
|------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Hydroxyde de potassium | Rat DL ₅₀ | 333 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Fournisseur SDS |
| Cadion | Rat | 1600 mg/kg | Aucun n'a été | Aucun n'a été signalé | ECHA |
| | DL ₅₀ | | signalé | | Fournisseur SDS |

L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| ETAmél (voie orale) | 19,360.50 mg/kg |
|---------------------|-----------------|
|---------------------|-----------------|

Toxicité aiguë inconnue

0.005% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0.005 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0.005 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 0.005 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

le mélange contient 0.005 % de composants dont la toxicité aigue par inhalation est inconnue (vapeur)

le mélange contient 0.005 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|--------------------------|--------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---|
| Éthanol | Test de Draize | Lapin | 20 mg | 24 heures | Irritant pour la peau | RTECS |
| Hydroxyde de potassium | Test de Draize | Humain | 50 mg | 24 heures | Corrosif pour la peau | RTECS |
| Tartrate de potassium et sodium | Patch test | Lapin | 500 mg | Aucun n'a été signalé | Data Source | ECHA |
| 2-pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère | Aucun n'a été signalé | Lapin | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Non corrosif ou irritant pour la peau | Fournisseur SDS |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|---------------------------------|---|--------|-------------------|-----------------------|------------------------|---|
| Éthanol | Rincer test | Lapin | 100 mg | 4 secondes | irritant pour les yeux | RTECS |
| Hydroxyde de | Expérience | Humain | Aucun n'a été | Aucun n'a été | Corrosif pour les yeux | ERMA |
| potassium | humaine existante | | signalé | signalé | | |
| Tartrate de potassium et sodium | OECD Test 439: In Vitro Skin Irritation: Reconstructed Human Epidermis | | 100 mg | 1 heures | Data Source | ECHA |

FR / EGHS Page 9/18

| | (Rhe) Test Method | | | | | |
|---|--------------------------|-------|--------------------------|--------------------------|--|-----------------|
| 2-pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère | Aucun n'a été signalé | Lapin | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Non corrosif ou irritant pour les yeux | Fournisseur SDS |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|---|--------|--|---|
| Éthanol | Patch test | Humain | Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée. | HSDB |
| Hydroxyde de potassium | intradermique test | Cobaye | Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée. | IUCLID |
| 2-pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère | OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée. | Fournisseur SDS |

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|-------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|
| Éthanol | Humain TD∟₀ | 500 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Behavioral Déprimé respiration | RTECS |

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|-------------------|-----------------------|--|--|
| Éthanol | Humain TC∟₀ | 30 mg/L | 4 heures | Sensibilité et Nerf périphérique Enregistrement à partir du nerf afférences | RTECS |

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de | Dose | Durée | Effets toxicologiques | Principales références de la |
|--------------|---------|------|-------|-----------------------|------------------------------|
| | | | | | |

FR / EGHS Page 10/18

| | résultat final | rapportée | d'exposition | | littérature et sources de données |
|---------|----------------|------------------|--------------|--|-----------------------------------|
| Éthanol | homme TD⊾₀ | 4623000 mg/kg | 4380 jours | Cerveau et Coverings Autres changements dégénératifs | RTECS |

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Tester | Cellule Souche | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|---------------------------------|--|---------------------------|----------------|--------------------------|--|--|
| Éthanol | échange de chromatides sœurs | lymphocyte humain | 500 mg/L | 72 heures | Résultat positif du test de mutagénicité | RTECS |
| Hydroxyde de potassium | analyse cytogénétique | ascites de rat tumeur | 1800 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Résultat positif du test de mutagénicité | RTECS |
| Tartrate de potassium et sodium | Mutation dans des micro-organisme s | Salmonella typhimurium | 10 mg / plaque | Aucun n'a été signalé | Négatif | CCRIS |

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Tester | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|--------------------|--------|-------------------|-----------------------|---|--|
| Éthanol | Test du micronoyau | Humain | 817600 mg/kg | 6 années | Résultat positif du test de mutagénicité | RTECS |

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|-------------------|-----------------------|--|--|
| Éthanol | Souris | 320 mg/kg | 50 semaines | Sang Lymphome (y compris la maladie de Hodgkin) Foie tumeurs | RTECS |

FR / EGHS Page 11/18

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|---------------------------|-------------------|-----------------------|---|--|
| Éthanol | Femme TD _{Lo} | 4676280 mg/kg | 100 jours | Effets sur des nouveau-nés Les effets retardés Malformations spécifiques du développement Craniofaciale (y compris le nez et la langue) | RTECS |

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0.005 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

<u>Mélange</u>

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|--|
| Hydroxyde de potassium | 96 heures | Gambusia affinis | CL50 | 80 mg/L | ERMA |
| Tartrate de potassium et sodium | 96 heures | Aucun n'a été signalé | CL ₅₀ | 612000 mg/L | ECOSARS |

FR / EGHS Page 12/18

Crustacés:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|--|
| Tartrate de potassium et sodium | 48 Heures | Aucun n'a été signalé | CL ₅₀ | 263000 mg/L | ECOSARS |

Algues:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|--|
| Tartrate de | 96 heures | Aucun n'a été signalé | CE ₅₀ | 62377.086 | ECOSARS |
| potassium et sodium | | | 1 | mg/L | |

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible. Mélange

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange: Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau

Coefficient de Partage

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|------------------------|---------------------------------|
| Éthanol | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Hydroxyde de potassium | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

FR / EGHS Page 13 / 18

Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN3316

d'identification

14.2 Nom d'expédition TROUSSE CHIMIQUE

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Description UN3316, TROUSSE CHIMIQUE, 9, (29°C C.C.)

14.5 Polluant marin Sans objet **14.6 Précautions particulières à** 251, 340

prendre par l'utilisateur

N° d'urgence F-A, S-P

14.7. Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN3316

d'identification

14.2 Nom d'expédition TROUSSE CHIMIQUE

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

Étiquettes 9
14.4 Groupe d'emballage ||

Description UN3316, TROUSSE CHIMIQUE, 9, II

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet14.6 Précautions particulières à 251, 340

prendre par l'utilisateur

Code de classification M11 Code de restriction en tunnel (E)

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN3316

d'identification

FR / EGHS Page 14/18

14.2 Nom d'expédition TROUSSE CHIMIQUE

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3316, TROUSSE CHIMIQUE, 9

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet14.6 Précautions particulières à A180, A3, A58

prendre par l'utilisateur

Code ERG 9L

Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un ensemble. L'information dans cette section concerne l'ensemble comme un tout.

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions | Substances soumises à autorisation | |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|
| | selon REACH, Annexe XVII | selon REACH, Annexe XIV | |
| Hydroxyde de potassium - 1310-58-3 | 75. | | |

Polluants organiques persistants Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

- P5a LIQUIDES INFLAMMABLES
- P5b LIQUIDES INFLAMMABLES
- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Allemagne

Classe de danger pour le milieu

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

aquatique (WGK)

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

FR / EGHS Page 15/18

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|--------------|-------------------|-------|
| Éthanol | RG 84 | - |
| 64-17-5 | | |

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS Est conforme **TSCA** Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme **ENCS** N'est pas conforme N'est pas conforme **IECSC** N'est pas conforme **KECL - Existing substances PICCS** N'est pas conforme Est conforme AICS (Australie)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 28-06-2005

Date de révision 07-févr.-2023

Remarque sur la révision Nouvelle FDS.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

** Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë
CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008]

DNEL Dose dérivée sans effet (DNEL

CE European Community

ECHA (The European Chemicals Agency)

CE50 Effective Concentration to 50% of a test population

EEC European Economic Community

FR / EGHS Page 16/18

EN European Standard

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO Concentration sans effet toxique observé

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du

travail des États-Unis)

PEC Predicted Effect Concentration

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/2006])

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin

de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

RTECS RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

SKN* Désignation « Peau »
SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL (Limite d'exposition à court terme)

STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Méthode de classification

| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |

FR / EGHS Page 17/18

| Mutagénicité | Méthode de calcul |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Toxicité par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |
| Corrosif pour les métaux | D'après les données d'essai |

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H290 Peut être corrosif pour les métaux

Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de

travail

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 18/18